

Envoi par courrier et par télécopieur : 528-0833

Québec, le 9 janvier 2006

Madame Diane Simard
Commission de la capitale nationale du Québec
Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, R-C
Québec (Québec) G1R 5S9

Objet : Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec

Madame,

La commission d'enquête et d'examen chargée du dossier mentionné souhaite obtenir réponses aux questions suivantes afin qu'elle puisse approfondir son analyse du dossier.

La documentation transmise au BAPE par la Commission de la capitale national du Québec sur les projets pilotes de restauration de la berge près du quai Irving comprend le rapport final, des plans et coupes, un devis technique, un devis technique complémentaire, l'appel d'offre public et les certificats d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement en août 2001 et janvier 2002. Ce projet pilote, évalué initialement à environ 1,2 M\$ (DA31, p. 39, 41 et 43) visait la renaturalisation de l'entrochement riverain sur 285 m et la création d'une plage par l'aménagement d'épis sur une centaine de mètres à l'est du quai Irving. Alors que « tous les crédits avaient été accordés, que l'entrepreneur avait été choisi et que toute l'équipe était fin prête pour procéder aux travaux », la Commission de la capitale national du Québec avait dû surseoir à la réalisation de ces projets à cause du prolongement des négociations en vue de l'acquisition des terrains de la société Irving (DQ17.1, p. 5). Par la suite, le projet fut déplacé vers le parc de la Jetée de Sillery parce que la zone située à l'est du quai Irving avait été consacrée à l'aménagement d'un marais en contact le fleuve.

- A. Puisque, depuis l'automne 2005, le projet de marais à la station Victoria est abandonné et compte tenu que les devis des projets pilotes au quai Irving étaient complétés et les autorisations obtenues, pourquoi ces projets ne sont-ils pas ramenés sur le site initialement prévu, à l'est du quai Irving ?

- B. Les projets pilotes de végétalisation des berges et de création d'une grève proposés immédiatement à l'ouest du parc de la Jetée de Sillery sont-ils identiques à ceux qui avaient été préparés pour le quai Irving (DA31) ? S'étendent-ils aussi sur 285 m d'enrochement et 100 m de grève (sinon préciser leur étendue) ?
- C. Ces projets pilotes au parc de la Jetée de Sillery requièrent-ils de nouvelles études, de nouveaux devis, de nouvelles autorisations et un nouvel appel d'offre ? Quel est leur état d'avancement ?
- D. Leurs coûts diffèrent-ils de ceux des projets prévus au quai Irving ? Préciser. Si oui, de combien et pourquoi ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission